



COVID 19 – conditions de reprise progressive

CHSCT du 7 mai 2020

Synthèse

DECLARATION PREALABLE

- **Nous regrettons la précipitation de la collectivité pour tenir absolument la date du 11 mai.** Pour la CGT, décider de retarder de quelques jours aurait permis de mettre en place cette reprise progressive avec plus de sérénité pour tout le monde mais surtout pour les agents et cela aurait aussi permis de pouvoir faire remonter du terrain les dernières interrogations concernant l'organisation proposée, suite à la prise de connaissance par les agents, et permettre les adaptations nécessaires.
- Nous regrettons que les interrogations et sollicitations que nous avons pu faire auprès de la Direction aient pu être entendues comme des critiques et des attaques et ont parfois fait l'objet de réponses, inadaptées et agressives. Nous l'avons dit, écrit et confirmé aux agents, nous sommes conscients des difficultés dans le contexte actuel et aussi que toute la collectivité travaille pour répondre au mieux aux besoins de la population tout en sécurisant les agents. Néanmoins, faire le constat que le résultat n'est pas toujours là et vous le faire remonter pour vous permettre de corriger les choses, c'est notre obligation et cela ne fait pas de notre intervention une critique !

Et quand nous vous rappelons vos obligations, ce n'est pas en nous répondant de manière à la limite de l'insulte et en déformant nos propos que vous vous exonérez de cette obligation. Nous allons donc réitérer notre demande de jeudi 30 avril : vous devez organiser les services en fonction des règles les plus sécurisées possibles et ensuite voir, avec les agents dûment informés de ces règles, des présences possibles ou pas pour finaliser et non faire l'inverse comme vous nous l'avez écrit dans votre réponse !

- Enfin, comme nous vous l'avons demandé avec les syndicats SUD et CFDT, nous demandons à ce que le point sur la reprise d'activité soit mis à l'ordre du jour pour avis et non pour information et nous demandons aussi que le point sur le travail à distance soit abordé dans le cadre du CHSCT car ce point porte sur des questions aussi d'organisation du travail en lien avec la santé, les RPS, les gestes et postures... Pour rappel, cela fait déjà 3 semaines qu'on vous a demandé l'évaluation des risques professionnels en lien avec le travail à distance !

Suite aux interpellations des syndicats, **le DGS a proposé de décaler la rentrée des agents au mardi 12 mai**, de façon à ce que les directeurs et les chefs de service s'assurent des conditions de reprise, notamment en récupérant les kits et équipements nécessaires déjà disponibles.

Nous nous félicitons de cette décision qui permet de finaliser correctement l'organisation de la reprise et qui répond à la demande initiale de la CGT !

QUESTIONS GENERALES :

La **distance de sécurité et masques et EPI** : La distance de sécurité est supérieure à 1m (par exemple, la distance recommandée est de 1.5 m sur le site de l'institut pasteur, qui lui-même se réfère au gouvernement pour ses sources). Par ailleurs, le port du masque fait partie des consignes sanitaires de protection et son port devient obligatoire dans de très nombreuses circonstances

Au vu de ces deux éléments, nous avons demandé que les masques soient fournis à tous nos collègues qui devront venir travailler en présentiel dès le 11 mai, les visières en plexi si nécessaires,..., sinon maintien du confinement en attendant !

La Collectivité : elle a reçu une bonne partie des équipements, ils commenceront à être distribués dès le 11 Mai en priorité aux agents qui reprennent. Seuls les kits individuels seront distribués au fil de l'eau jusqu'à fin mai. Le LAVD va produire 500 L de gel hydro-alcoolique par semaine pour approvisionner les services au fur et à mesure de leurs besoins. Les Kits individuels comprendront notamment des masques « grand public » lavables et des flacons individuels de gel HA qui pourront être remplis au fur et à mesure.

Nous avons demandé le recensement de tous les EPI, avec une photo de chaque et la notice pour chacun, mais n'avons pas eu de réponse.

Superficie minimale par agent : Nous n'avons pas eu de plans pour s'assurer du respect de la consigne gouvernementale de 4m² au minimum par agents ! On demande les plans de tous les bureaux avec un tableau présentant la superficie par bureau et le nombre d'agents prévus en présentiel, par roulement ou pas.

La Collectivité : Nous n'avons pas eu les plans, mais la collectivité a défini « une norme interne », ces dernières années, qui garantit une base minimale de 7m² par agent, ce qui est supérieur à la norme fixée par le gouvernement. Ainsi, dans le cadre de la reprise, les agents occupent un bureau chacun ou grand bureau à 2 au moins pour les 3 prochaines semaines avec contrôle de l'aménagement pour s'assurer du respect des consignes (distance entre les bureaux, installation de vitres en plexiglass entre les bureaux,...).

Pour la CGT, nous resterons vigilants avec vous. Si les aménagements ne vous semblent pas adaptés, prenez des photos et alertez-nous aussitôt !

Quel est le plan de circulation défini pour chaque bâtiment et étage ? Nous demandons les plans explicatifs !

La Collectivité : Pas de plan de circulation, la collectivité s'appuie sur le bon sens de tous pour respecter la distance de sécurité. Les ascenseurs seront pris 1 agent par 1 agent et à prioriser pour PMR.

Masque FFP2 : Nous demandons l'approvisionnement en Masques FFP2 car ils sont les seuls à être réellement efficaces notamment pour tous les agents dont les contacts seront importants avec les usagers pour les CMS, avec les élèves pour les collèges mais aussi pour les agents des routes, des berges, des musées, les Assistants familiaux et les personnels de l'ASE...

La Collectivité : Les masques FFP2 sont réservés au personnel soignant...

Pour la CGT, nous ne sommes pas en accord avec cette règle

Travail à distance

La règle de base : Maintenir le télétravail partout où cela est possible

Dotation en matériel du CD76 : la collectivité a pour objectif de doter le plus possible de PC portables à connexions directes. Comment ? Qui ?

La Collectivité : elle va poursuivre la montée en puissance et donc le déploiement de matériel pour les agents afin de maintenir le travail à distance pendant encore plusieurs semaines.

Des commandes sont en cours et un travail sur les missions adaptées au travail à distance et prioritaires. Un cadre pour le travail à distance plus formalisé est en cours de définition pour une mise en œuvre début juin. Les agents, avec leur hiérarchie, pourront définir les possibilités de maintenir le travail à distance dans ce cadre et le nombre de jours par semaine...

Nous savons que partout où cela a été possible avec l'accompagnement de la hiérarchie, le travail à distance s'est installé et avec du matériel du CD76 quand les agents n'étaient pas équipés personnellement.

Nous tenons néanmoins à faire remonter que des agents dans certains services ont fait savoir qu'ils souhaitaient faire du télétravail et qu'ils n'ont pas eu de réponse ou qu'on leur a opposé des refus alors que leurs missions étaient compatibles et/ou qu'ils n'étaient équipés mais étaient volontaires pour bénéficier de matériel du CD76 pour télétravailler et éviter ainsi d'accumuler un retard important sur des missions sensibles en outre.

Surcoût : D'ailleurs, nous avons alerté sur le fait que tous les agents n'ont pas les forfaits adaptés pour mettre en œuvre leurs missions de chez eux et nous demandons que la collectivité mette en place les mesures nécessaires (indemnité compensatrice pour payer le surcoût d'un changement de forfait par exemple...). Enfin, nous demandons la prise en charge d'une partie du coût énergétique pour les agents qui ont travaillé à distance de façon très conséquente.

La Collectivité : Pas de participation aux forfaits internet et téléphonique. Un travail est en cours pour permettre de passer les appels sur les lignes des PC portables pour le matériel mis à disposition par le CD76.

La CGT : pour les agents qui utilisent leur propre matériel, nous dénonçons que rien ne soit proposé !

Évaluation des risques professionnels : Nous sommes toujours en attente de l'évaluation des risques professionnels dans le cadre du travail à distance, comme nous vous l'avions déjà demandé pour le CHSCT du 20 avril dernier. Cette question est d'autant plus d'actualité qu'une étude réalisée pendant le confinement démontre que les salariés ont été exposés de façon importante aux risques psychosociaux, notamment dans le cadre du télétravail qui s'est mis en place en mode dégradé :

- ✦ Un droit à la déconnexion difficile
- ✦ peu de postes aménagés adaptés, pour cela nous demandons que des consultations en visioconférence ou téléphoniques puissent être réalisées avec le personnel du département (infirmières et ergonomes) pour accompagner les agents sur l'aménagement de leur poste
- ✦ des charges de travail et mentale importante, notamment chez les encadrants.

C'est pour toutes ces raisons que l'évaluation des risques professionnels est indispensable et nous rappelons que c'est une obligation de l'employeur ! Malheureusement nous n'avons pas eu de réponse favorable.

Risques informatiques : Nous avons demandé une évaluation des risques informatiques (suite aux derniers mails de la DNET) pour les agents en télétravail (notamment par rapport à leur matériel perso), quelles mesures sont prises pour limiter au maximum ces risques informatiques et quelles

indemnisations pour le matériel personnel qui aurait eu à subir une attaque informatique ?

La Collectivité : c'est comme quand vous prenez votre voiture pour un déplacement professionnel, si vous avez un accident, c'est l'agent et son assurance qui prennent en charge ! Néanmoins, des « protocoles » ont été mis en place et s'ils sont respectés, ils doivent permettre de protéger les matériels car les agents travaillent directement sur le réseau du Département dans un environnement « encapsulé » et donc protégé...

Comme vous vous en doutez, cette réponse ne nous satisfait que partiellement !

Travail présentiel :

La règle de base : le présentiel doit être à 50% au max et la cible est fixée à 20%, et dans l'attente des aménagements, favoriser l'occupation des bureaux par un seul agent

Organisation du travail : Nous avons dû par alerter la Direction sur certaines situations inquiétantes ou inadaptées qui nous avaient été remontées pour le 11 mai, car les 50% d'agents en présentiel au maximum n'étaient pas respectés par exemple !

La collectivité nous a informés que ces situations étaient corrigées. Nous restons vigilants, n'hésitez pas à nous alerter si nécessaire !

Tickets Restaurants : Nous attendons toujours la réponse pour tickets restaurant pendant le confinement pour ceux qui ont travaillé en présentiel sur site et à l'HDD sans Restaurant Administratif !

L'Après le 2 juin : Nous avons demandé que les ASA gardes d'enfants et COVID soient maintenues car la reprise des écoles n'est pas totale. Aucune garantie sur l'organisation possible dans les prochaines semaines, nous avançons tous au jour le jour, dans l'attente des décisions gouvernementales notamment.

La Collectivité : effectivement, on ne sait pas aujourd'hui où on en sera fin mai. On se posera les questions au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Climatisation et ventilation : des données récentes, notamment dans le cadre de l'étude de la propagation du COVID en milieux fermés, ont démontré le risque lié aux climatisations eux ventilations. Les virologues recommandent de stopper ces systèmes sauf s'ils sont équipés de filtres absolus et de favoriser l'aération naturelle. Nous avons demandé un bilan pour l'ensemble des locaux du CD76 et les mesures adaptées.

La Collectivité : pour ses propres bâtiments, les systèmes peuvent être mis sur cycle air neuf (venant de l'extérieur). Pour les bâtiments en location, un travail est cours auprès des propriétaires. Le problème le plus important concerne le site de l'UAF de Fécamp, le CD76 travaille pour y remédier.

Restons vigilants et alertez-nous si nécessaire !

Dispositif de nettoyage sur tous les sites dont les collègues :

Quels sont les effectifs et temps de travail prévus pour les agents d'entretien CD76 et prestataire de façon à pouvoir réellement mettre en œuvre les protocoles, qui entraînent une charge de travail supplémentaire pour les agents ?.

Nous avons des remontées sur le terrain qui nous indiquent que les protocoles ne sont pas respectés partout et ce n'est pas possible, nous avons demandé une sensibilisation des agents d'entretien ! Nous avons aussi des remontées de difficultés d'approvisionnement en matériel et produits sur certains sites.

La Collectivité : Si des problèmes liés à l'entretien sont constatés, il faut les faire remonter aussitôt à la Direction pour que cela soit corrigé. Le prestataire DECA va pouvoir assurer le complément de travail nécessaire pour respecter les protocoles.

Pour les collèges, le protocole de l'éducation nationale entraîne une charge de travail énorme par rapport à l'entretien des bâtiments pour assurer la désinfection des salles chaque jour ! Comment va être organisé ce travail, avec quel effectif ? Quel moyen supplémentaire car sinon ce ne sera pas tenable.

La Collectivité : elle a maintenu 120 contractuels pour assurer les besoins en renfort pour la restauration et l'entretien en fonction des besoins des établissements.

Transport des agents pour venir travailler : pour éviter les transports en commun au maximum, métro..., voire avec les collectivités locales pour que les parkings soient gratuits encore après le 11 mai.

Nous regrettons de ne pas avoir eu de réponse.

Les Collèges

Organisation du travail : Pour la rentrée du 11 mai : convocation de tous les agents dans leurs établissements respectifs pour 8h seulement on les fait venir à l'heure de pointe, c'est aberrant !

Refus de la collectivité que des organisations spécifiques soient mises en place par établissement si nécessaire pour les agents des collèges au nom de l'équité avec les agents de la collectivité (temps de travail à respecter...)! Cela n'a pas de sens, chaque établissement a des spécificités qui peuvent nécessiter des organisations adaptées !

La Collectivité confirme cette décision !

Reste à voir dans la réalité comment ça va se passer ? Nous serons vigilants avec nos collègues !

Service sociaux

ASSISTANTS FAMILIAUX :

Pour visite parents / enfants : les mettre en place seulement sur site du CD76 (pas de visites à domicile) car pas de garantie du respect des consignes sanitaires + présence d'un travailleur social pour s'assurer du rappel du respect des consignes sanitaires + approvisionnement des parents en EPI pour la visite.

La Collectivité : Visite uniquement sur site pour au moins les 3 semaines à venir et approvisionnement en masque par le CD76 pour les parents

Reprise de l'école des enfants accueillis : accord impératif des assistants familiaux car impact aussi possible pour leur famille.

La Collectivité : au cas par cas mais l'avis de l'assistant familial sera pris en compte et si problème (avis divergent avec les parents...), l'avis du Juge pour Enfant sera sollicité

Kit de protection pour les assistants familiaux

La Collectivité : ces professionnels seront équipés, et les enfants accueillis, en fonction de leur âge.

Relais : La période de confinement a été très lourde, quelle organisation (notamment des relais) est envisagée pour leur permettre de souffler un peu ?

La Collectivité : au cas par cas, avec l'évaluation de l'équipe de soutien psychologique éventuellement pour prioriser les situations les plus urgentes pour mettre les relais en place (au vu du nombre limité)

Quelles réponses à nos demandes du CHSCT précédent : revalorisation de la prime d'entretien et mise en place de la prime exceptionnelle

La Collectivité : les assistants familiaux percevront une prime exceptionnelle et une revalorisation de la prime d'entretien est en cours d'étude.

Aménagement des bureaux. Les mesures de protection, notamment les plexis fixés sur les bureaux : risque par rapport aux usagers « violents ». Nous demandons à la collectivité de voir avec les services concernés (ASE et CMS) quels sont les besoins, notamment, peut-être un bureau aménagé avec vitre plexiglass en fixe et les autres, en plexiglass amovibles.

La Collectivité : c'est en cours de réflexion, effectivement

VAD : demande que les équipements, comprennent des sur-blouses en plus des masques... il faut modifier les kits pour les VAD.

La Collectivité : refus

Routes

Entretien des vêtements : Nous n'avons pas eu le temps de poser toutes nos questions mais nous avons demandé que les vêtements de travail soient être laissés sur place et nettoyés sur place.

La Collectivité : lors d'un précédent CHSCT, il avait été acté que le matériel nécessaire (lave linge et armoires séchantes) serait installé dans les centres d'exploitation. Le confinement n'a pas permis l'installation une fois la commande faite. Dès le 11 mai, c'est une priorité pour reprendre l'installation des équipements.

LAVD

Organisation : quelle est-elle alors qu'il y a des mission supplémentaire liées au COVID 19 (analyses tests). Quel effectif, est-ce qu'il y a des renforts ? ou alors quelles missions sont mises en veille pour ne pas surcharger ?

La Collectivité : les agents du service Hygiène alimentaire sont en renfort aujourd'hui pour l'enregistrement des échantillons et la préparation. et d'autres agents sont en formation actuellement. Le LAVD va prochainement passer à un rythme de travail de 7j sur 7.

Les échantillons arrivent le matin vers 11h et les résultats sortent vers 17h30, De ce fait les agents ne débordent pas des horaires.

L'organisation sera certainement revue pour s'adapter aux besoins qui vont augmenter fortement.

Pour la CGT, nous sommes fiers d'avoir un service public dont l'expertise technique joue un rôle important dans la lutte contre le COVID 19. Néanmoins, nous resterons vigilants concernant les conditions de travail de nos collègues qui doivent aussi être protégés !

Prime exceptionnelle et CA et RTT :

Prima : Nous demandons depuis le début que la Prime soit attribué pour tous ceux qui ont travaillé.

La Collectivité : c'est prévu pour les agents ayant eu un investissement au-delà de la normale, les autres qui ont travaillé c'est normal, ils sont payés pour ça !

Perte des CA et RTT : Nous maintenons le refus de la perte de CA et RTT, notamment du fait que de nombreux agents voulaient travailler mais qu'on ne leur a pas permis de le faire et que tous les agents, à leur façon, ont participé à l'effort collectif !

La Collectivité : c'est normal de faire une différence entre les agents, c'est une question d'équité et il y a très peu d'agents qui ont refusé de travailler, mais ils existent ! Et nous appliquons avec beaucoup de bienveillance cette ordonnance...

Pour la CGT, une majorité d'agents va être sanctionnée avec cette mesure, du fait notamment que de rares collègues « n'auraient pas joué le jeu »... Il y a d'autres mesures à prendre pour nous.

CGT 076